

AVIS D'ATTRIBUTION
CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC RELATIVE
A LA MISE A DISPOSITION D'UNE SURFACE DE PLAN D'EAU
N° 6833

Le Port autonome de Strasbourg et Madame Laura REBOUL ainsi que Madame Marie-Josée SALECON, ont conclu le 16 février 2024 un avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public rép. n° 6748 actant :

- du fait que Mme Marie-Josée SALECON vient au droit de Monsieur Clément TAXU en qualité de copropriétaire du bateau-logement GAUDIA qui occupe une surface de plan d'eau d'une superficie de 200 m² situé 64 rue du Général Conrad à Strasbourg à compter du 17 janvier 2024,
- de la prorogation du titre d'occupation du domaine public jusqu'au 16 janvier 2029.

Compte tenu de l'occupation du domaine public qui ne relève pas d'une activité économique, aucune procédure de sélection préalable et mesures de publicité ne sont requises, conformément à l'article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Pour toute demande de renseignement complémentaire :

Direction de la Valorisation

Tél : 03.88.21.78.01

e-mail : accueildvd@strasbourg.port.fr

Voies et délais de recours : recours contentieux devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis.